

REPÉRER, PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS



En constante évolution pour trouver des réponses aux difficultés familiales et améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes lorsqu'ils sont en danger, la politique de protection de l'enfance du Département a bâti de nombreux dispositifs pour ce public âgé de 0 à 21 ans.

■ DOSSIER RÉALISÉ PAR STÉPHANE LE PULL





Les foyers publics départementaux dédiés à l'urgence accueillent les enfants 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Faire face à l'urgence

La première mission du Département en matière de protection de l'enfance consiste à pouvoir accueillir immédiatement un enfant ou un jeune dont la situation nécessite un placement d'urgence.

Rouvert en février après d'importants travaux de rénovation, le foyer de Nogent-sur-Marne accueille seize jeunes de 14 à 18 ans, en chambres individuelles et répartis en deux groupes de vie. « Certains nous sont confiés en raison d'une ordonnance de placement du juge, d'autres arrivent suite à une enquête des services sociaux du Département après un signalement fait auprès de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). D'autres encore sont amenés par la police car ils sont en situation d'errance, détaille Laurent Roger, directeur adjoint du pôle Adolescents, dirigé par Cécile Jacquart depuis 2016. Ce pôle comprend trois foyers publics du Département, situés à Villiers-sur-Marne, Nogent-

sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés. Les plus jeunes, de 0 à moins de 14 ans, sont accueillis dans le foyer de Sucy-en-Brie, au relais, à Vitry-sur-Seine, ou au Service d'accueil d'urgence mère-enfant (SAUME), à Ivry-sur-Seine. »

LE MINEUR ET SA SITUATION FAMILIALE SONT ÉVALUÉS

« La première priorité est de rassurer le jeune, lui fournir toutes les affaires dont il a besoin s'il ne dispose pas de vêtements de rechange ou de nécessaire d'hygiène et l'installer dans l'une de nos chambres qui sont toutes individuelles », poursuit Laurent Roger. Dédié à l'urgence, le foyer accueille les jeunes pour une durée

de trois à six mois. Durant cette période, le mineur et sa situation familiale sont évalués par les éducateurs du foyer et l'équipe enfance de l'espace départemental des Solidarités (EDS). À l'issue de l'évaluation, quelques jeunes peuvent retourner dans leur famille ; la majorité accède à des solutions pérennes, comme un foyer de séjour longue durée, une famille d'accueil ou encore un appartement individuel ou en colocation.

Nora*, 17 ans, s'appête à quitter le foyer de Nogent-sur-Marne pour s'installer en studio. « J'ai vécu en dehors du domicile de mes parents pendant un an. J'étais hébergée ici et là, chez des connaissances... Le séjour en foyer m'a permis de faire le point, de réfléchir à des projets. Je suis en seconde pro et je n'ai pas



Le foyer de Sucy-en-Brie prend en charge les nouveau-nés et les enfants de moins de 14 ans.

« Le placement n'est qu'une mesure parmi une palette de possibilités pour aider une famille en difficulté. »

Fabien Feuillade, directeur adjoint, PEJ du Conseil départemental.

besoin qu'on vienne me réveiller pour aller en cours. Je me sens prête à vivre seule. »

Si l'accueil d'urgence est la pièce centrale du dispositif de protection de l'enfance du Département, le travail de prévention en amont fait aussi l'objet de constantes améliorations. « C'est le sens du partenariat que nous avons établi avec l'Éducation nationale afin de former leurs personnels dans les établissements scolaires, souligne Isabelle Santiago, vice-présidente du Conseil départ-

temental en charge de la Prévention et Protection de l'enfance et de l'adolescence, et de la Prévention spécialisée. *Le repérage des situations à risques est l'affaire de tous. Plus on agit de manière précoce, plus on sera efficace dans l'aide apportée aux familles, aux enfants et aux jeunes concernés. »*

Trop souvent, les signalements faits par l'Éducation nationale sont en effet réalisés à l'approche des vacances, quand l'établissement scolaire va perdre le contact quotidien avec l'enfant. Pour Fabien Feuillade, directeur adjoint de la Protection de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) au Conseil départemental, « il faut aussi démystifier l'action de nos services afin que les professionnels de l'éducation n'hésitent pas à nous solliciter. Le placement n'est qu'une mesure parmi une palette de possibilités pour aider une famille en difficulté. Nous faisons aussi beaucoup d'aide à la parentalité. » ■

*Le prénom a été changé.

SANTÉ MENTALE

Intervenir auprès des plus fragiles

Les troubles mentaux sont au premier plan des problèmes de santé que peuvent rencontrer les enfants et les jeunes placés sous la protection de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Pour une minorité qui développe des comportements violents, des mises en danger, des conduites addictives ou des fugues répétées, l'encadrement classique en foyer n'est pas toujours suffisant. Par ailleurs, ces comportements ont un retentissement négatif sur le climat dans les foyers. En partenariat avec le centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) et la Maison de l'ado, le Département a mis en place depuis quelques mois un projet expérimental, UMAdo, une unité mobile de professionnels de la pédopsychiatrie qui peut intervenir dans les structures d'accueil de l'ASE. « Cela permet à nos équipes éducatives de bénéficier d'un soutien médical lors des situations de crise. Ces professionnels peuvent également leur donner des clés de compréhension », explique Fabien Feuillade, directeur adjoint de la Protection de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) au Conseil départemental. Placée sous la direction du professeur Jean-Marc Baleyte, chef du service de pédopsychiatrie au CHIC, l'UMAdo intervient environ cinq fois par mois à la demande des équipes. ■

<https://maisondeladoloscent94.org>



FAMILLES D'ACCUEIL, POURQUOI PAS VOUS ?

◆ Le Département développe depuis plusieurs années ce mode d'accueil avec un effectif d'assistants familiaux qui est passé de 360 à 500. Que vous soyez célibataire, en couple, avec ou sans enfant, si vous êtes intéressé par l'accompagnement éducatif d'un enfant, vous pouvez candidater. Le métier est accessible sans condition de diplôme et sans niveau d'étude exigé. Il est cependant nécessaire de maîtriser l'usage du français. Vous devrez suivre un stage

préparatoire et une formation dans les deux ans qui suivent l'accueil du premier enfant. Il est possible de cumuler ce métier d'assistant familial avec une autre activité professionnelle. Au préalable, il est nécessaire de déposer une demande écrite d'agrément à la direction de la Protection maternelle et infantile (PMI) qui évaluera les conditions d'accueil et votre candidature.

Par mail : dpmi-assistants.familiaux@valdemarne.fr.
Site : valdemarne.fr rubrique Formation/Insertion

42 %
des enfants confiés
à l'Aide sociale à
l'enfance sont âgés
de 15 à 17 ans.



Les jeunes en appartement partagé bénéficient d'un encadrement pour le « savoir habiter ».

En route vers l'autonomie

Les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance peuvent, à partir de 16 ans, bénéficier d'appartements partagés, disséminés dans l'ensemble du Département. Rencontres avec ces apprentis locataires.

Si l'ameublement et la décoration des parties communes sont assez sommaires, il n'en va pas de même dans les chambres. Peluches, posters, petit bureau, ordinateur, skate-board... chaque jeune est libre de se constituer l'univers qui lui convient. Après deux ans de vie en foyer, Aïsha, 18 ans partage depuis un an un appartement en habitat social avec deux autres jeunes filles. « *La vie en foyer ne me convenait plus. Par moments, il y a trop de tension. Ici, c'est très calme. Chacun vit sa vie et de temps en temps, on fait un repas*

collectif. » Pour Maria, également majeure, originaire du Congo et arrivée mineure en France, il y avait trop de règles dans le foyer. « *Et puis là-bas, on fait tout à ta place. Ici, on apprend à se débrouiller par nous-mêmes, on fait notre ménage, nos courses et on gère nos horaires.* »

VERS L'AUTONOMIE COMPLÈTE

Pour autant, ces jeunes sont tenus de respecter un règlement même s'ils le vivent différemment du fonctionnement du foyer. « *Nous avons des veilleurs de nuit qui passent régulièrement pour voir si tout se passe bien. Nous faisons attention aux bonnes relations avec le voisinage, notamment en matière de nuisances sonores* », souligne Maude Benacquista, directrice du secteur jeunes de l'association Aril qui accompagne ces jeunes pour le compte de l'Aide sociale à l'enfance du Département.

Des maîtresses de maison effectuent également des visites en soirée pour sensibiliser les jeunes à tout ce qui concerne le ménage, le savoir habiter, la gestion du

budget, les courses... Pour tous ces jeunes, qui ont signé un contrat jeune majeur (CJM) avec le Département, l'objectif est de les amener progressivement vers l'autonomie complète. « *Cela suppose que dans un délai de trois ans, ils terminent leur formation, décrochent un emploi et ensuite ils peuvent accéder le plus souvent à une place en foyer de jeunes travailleurs* », explique Maude Benacquista.

Pour Demba, 19 ans, une première étape est franchie. « *En foyer, je partageais ma chambre. Maintenant, j'ai mon intimité. Et après l'obtention de mon CAP peinture, je pourrai sans doute avoir mon studio.* » Des éducateurs et un psychologue les rencontrent régulièrement pour leur apporter un soutien. « *Et quoi qu'il arrive, à l'issue du dispositif, le jeune en sort toujours mieux armé pour gérer sa vie quotidienne* », affirme Maude Benacquista. Nicole, 19 ans, auparavant en famille d'accueil, juge pour sa part que l'expérience de la colocation l'a fait mûrir. « *Apprendre l'autonomie, cela rend plus réaliste par rapport à ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.* » ■

Dispositif REAJI

Afin d'améliorer la prise en charge des adolescents et des jeunes majeurs, le Conseil départemental a mis en place, depuis plusieurs années, le dispositif REAJI (Renforcer l'autonomie des jeunes pour leur insertion) qui leur offre un accompagnement en matière d'insertion professionnelle et d'accès au logement. En 2018, 417 jeunes ont bénéficié de REAJI Logement. 60 % d'entre eux étaient auparavant hébergés en foyers de l'ASE, 18 % en hôtel et 9 % en familles d'accueil. Côté emploi, 248 jeunes ont reçu le soutien de REAJI Emploi (parrainage professionnel, contrat d'apprentissage, coaching...).

TÉMOIGNAGES



© C. PERNOT

Laurent Roger

Directeur adjoint des foyers publics de Villiers-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur

« Un accueil immédiat et inconditionnel »

■ Nous sommes organisés de manière à pouvoir accueillir un jeune âgé de 14 à 18 ans en placement d'urgence, 365 jours par an et 24 heures sur 24. La situation du jeune et sa personnalité sont ensuite évaluées, afin de déterminer dans les trois à six mois quelle orientation lui convient le mieux. Cela peut être un retour en famille, l'accès à un appartement partagé ou le placement dans une autre structure et éventuellement hors de l'Île-de-France, quand cela s'avère nécessaire. Dans l'intervalle, si le jeune était scolarisé, il poursuit ses études. Pour ceux qui ont quitté l'école, dans un premier temps, l'accueil de jour à Villiers-sur-Marne travaille à leur remobilisation.



© D. ADAM

Benjamin (19 ans)

Jeune en appartement partagé

« Se préparer à la vie d'adulte »

■ Je suis en contrat jeune majeur avec l'Aide sociale à l'enfance qui me suit depuis près de dix ans. Juste avant d'être ici, j'ai vécu un moment chez mes grands-parents après avoir quitté le domicile parental. Être en appartement partagé m'a permis de gagner en autonomie, apprendre à faire les choses par moi-même. Cela me prépare à ma vie d'adulte. La colocation à trois se passe bien. On apprend à se remettre en question et on partage de bons moments, il y a un esprit d'équipe. Je pense quitter cet appartement à la fin 2019 pour vivre seul en studio. Sur le plan scolaire, je vise un BTS commerce en alternance.



© D. ADAM

Florence Rudaz

Directrice des établissements de l'ARIL* en Val-de-Marne

« La relation à l'éducateur est primordiale »

■ Pour permettre à un jeune de dépasser les blocages liés à son parcours antérieur : tensions avec les adultes, sentiment d'abandon, relations destructrices... il faut investir dans le tissage d'un lien de confiance. C'est le rôle de l'éducateur de nouer cette relation forte et c'est loin d'être simple. Cela fonctionne en montagnes russes, avec des hauts et des bas, sur un mode à la fois fusionnel et agressif. Mais il faut croire dans les possibilités d'un jeune pour l'aider à retrouver de la confiance. Le fait d'exister pour quelqu'un va lui permettre d'établir des repères, de se penser comme une personne qui peut trouver sa place.

*Association régionale pour l'insertion, le logement et l'emploi.

**Isabelle Santiago**

Vice-présidente du Conseil départemental en charge de la Prévention et Protection de l'enfance et de l'adolescence, et de la Prévention spécialisée

« Accompagner les jeunes au plus loin »

■ Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Val-de-Marne a toujours porté une ambition forte avec ses partenaires : accompagner les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) le plus loin possible, c'est-à-dire éventuellement au-delà de leurs 18 ans, l'obligation légale. Notre objectif est de les aider à s'insérer au mieux en tant que jeunes adultes dans notre société. C'est pourquoi, tous les jeunes de l'ASE qui le souhaitent et qui ont un projet peuvent, à 18 ans, bénéficier d'un contrat jeune majeur (CJM), lequel peut s'étendre jusqu'à 21 ans. Ce contrat leur apporte un hébergement, une allocation et un accompagnement pour leurs démarches liées à la formation et à la recherche d'emploi. Ce n'est que justice pour ces jeunes qui, faute de soutien familial, ne bénéficient pas des mêmes chances que les autres, disposant d'un appui matériel et d'un réseau relationnel bien plus important. Rappelons que, dans notre pays, 35 % des 18-24 ans sans domicile fixe sont d'anciens enfants placés. L'Assemblée nationale, qui avait l'opportunité de voter un texte rendant obligatoire le CJM dans tous les départements, y a malheureusement renoncé pour y substituer un contrat d'accès à l'autonomie, plus restrictif et bien moins protecteur. Tout comme les associations d'anciens enfants placés, je le regrette vivement. Pour sa part, notre Département poursuivra ses efforts pour offrir à ces jeunes les moyens de se bâtir un avenir.



© A. BACHELLIER